

Paris,
le mardi 10 avril 2018

Émetteur : Institut 4.10: Céline Danger - Tél. : 03.74.28.01.90 - Email : cdanger@institutquatredix.fr
Ucanss : Driss Alem - Email : formation@ucanss.fr

Objet : Actualisation du dispositif de professionnalisation des « Gestionnaires de Patrimoine » des organismes de Sécurité sociale

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

J'ai le plaisir de vous proposer le dispositif de professionnalisation des Gestionnaires de patrimoine des organismes de la Sécurité sociale dans sa nouvelle version.

I - CONTEXTE ET ENJEUX

L'efficacité de la gestion immobilière des organismes de Sécurité sociale est un élément central de la stratégie immobilière inter régimes. Par ailleurs, cette gestion immobilière s'inscrit dans une logique de développement durable, également soucieuse de la qualité d'accueil des usagers et du cadre de travail des salariés.

Afin de dynamiser les compétences des salariés en charge de la gestion immobilière, les régimes de Sécurité sociale ont souhaité développer un dispositif de formation.

En effet, les ressources affectées à la maintenance et la gestion du patrimoine immobilier étant d'une part très variées en nombre, en niveau de formation initiale, en durée d'expérience professionnelle et d'autre part, directement impactées par les évolutions des réseaux (mutualisation, réorganisation), il est apparu que l'adéquation ressources/compétences n'était pas toujours établie. Par conséquent, le développement des compétences des collaborateurs concernés est devenu indispensable.

II - OBJECTIFS GENERAUX DU DISPOSITIF

Le choix a été fait de former les professionnels de l'immobilier sur les activités les plus courantes du métier de gestionnaire de patrimoine afin de leur permettre de s'adapter aux évolutions de leur environnement, de mieux gérer les projets immobiliers et d'interagir avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Différents domaines de formation ont été retenus :

- Culture professionnelle du bâtiment et de l'immobilier.
- Analyse, argumentation et négociation.

- Outils de gestion.
- Environnement juridique (marchés publics, procédures de consultation).



III - PRESENTATION DE L'OFFRE

Il s'agit d'un dispositif qui se caractérise par :

- Une architecture modulaire.
- La qualité des animateurs, experts dans le domaine de la gestion du patrimoine.
- Des modalités pédagogiques variées : exposés illustrés d'exemples concrets, accompagnés de discussions-débats et de mises en situations professionnelles.
- Des échanges interbranches qui contribuent à l'affirmation d'une culture métier commune.

Le dispositif de formation se compose de 5 modules. Les deux premiers sont déployés à compter de mai 2018, le troisième au second semestre 2018 et les suivants en 2019.

1. Module I « Les fondamentaux de la gestion de patrimoine au Régime Général ».
2. Module II « Gestion de la maintenance et travaux de rénovation ».
3. Module III « Entreprendre les travaux, de la programmation à la réception ».
4. Module IV « Garantir la sécurité et la sûreté des personnes et des biens »
5. Module V « Assurance des bâtiments, des personnes et des biens : Règlement des litiges »

IV - PUBLICS CONCERNES

Ces modules s'adressent aux Gestionnaires du patrimoine immobilier tel qu'identifiés dans le Répertoire des Métiers de l'Ucanss :

- Gestionnaire contrats.
- Chef de projet de patrimoine et Développement durable.
- Responsable Logistique et Budget.
- Responsable du service Gestion de Biens.

La diversité des profils exerçant cet emploi a nécessité de concevoir une offre de formation souple, accessible au regard des besoins des agents et composée de modules indépendants les uns des autres. L'ensemble de l'offre peut également s'envisager comme un parcours de développement des compétences.

IV - COUT, CALENDRIER ET DUREE DE LA FORMATION

Intitulé du module	Durée en jour	Dates des sessions	Lieu	Prix du module
Module I « Les fondamentaux de la gestion de patrimoine au Régime Général »	2 jours	15 et 16 Mai 2018 11 et 12 juin 2018	Paris	588€/stagiaire
Module II « Gestion de la maintenance et travaux de rénovation »	3 jours	22, 23 et 24 mai 2018 18, 19 et 20 juin 2018	Paris	882€/stagiaire

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des participants.

Pour 2018, ce dispositif interbranche est pris en charge à 50% par Uniformation dans le cadre des fonds mutualisés du plan.

2018 : Rappel des modalités de prise en charge pour le plan

Les organismes n'ont plus à présenter une demande d'engagement à Uniformation. Les formations éligibles seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 ainsi que l'En3s dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

Toutes les informations utiles se situent dans le document de synthèse que vous retrouverez sur le site de l'Ucanss.

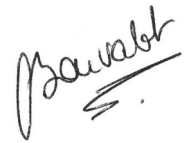
Vous retrouverez le détail des programmes des modules dans les annexes jointes à ce courrier.

Vous pouvez également accéder au détail du dispositif dans le catalogue de l'Institut 4.10 en cliquant sur le lien suivant :

- <http://institutquatredix.fr/catalogue/co/CatalogueINF.html>
- <http://institutquatredix.fr/catalogue/co/CN59P001.html>
- <http://institutquatredix.fr/catalogue/co/CN59P002.html>

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot

Directrice du Développement

Et de l'Accompagnement des ressources Humaines